



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 20 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 16 heures 40, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Christian GROS, Président de la CCSC.

Outre le Président, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

EYDOUX Maryline	Vice-Présidente, déléguée au Personnel, Monteux - Titulaire
GABERT Pierre	Vice-Président, Maire de Pernes les Fontaines - Titulaire
TERRISSE Michel	Vice-Président, Maire d'Althen des Paluds - Titulaire
LE MEUR Bernard	Vice-Président, Althen des Paluds - Suppléant
BERNAL Henri	Vice-Président, Pernes les Fontaines - Suppléant
TORT Christian	Vice-Président, Maire de Bédarrides - Titulaire
FERRARO Sylviane	Vice-Présidente, Sorgues – Suppléante
TORT Maryse	Conseillère Communautaire, Bédarrides - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

DOLADILLE (TAURELLE) Valérie	Titulaire (UNSA)
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)
BERNARD Danielle	Titulaire (CGT)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Etaient absents ou excusés :

GARCIA Stéphane	Vice-Président, Sorgues – Titulaire
SMITH John	Titulaire (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale
GUERINEAU Sylvie	Directrice des Ressources Humaines
MIKOLAJCSAK Grégory	Directeur des Services Techniques
LINAGE Murielle	Directrice Adjointe des Services Technique



Après avoir constaté le respect des règles de quorum, Monsieur Christian GROS débute le Comité Technique.

Monsieur Christian GROS, demande aux représentants du personnel et de la collectivité de bien vouloir noter sur la liste d'émargement, leur adresse mail pour la diffusion des prochains éléments et convocations des CT à venir.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 14/02/2019

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des remarques.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que sur le procès-verbal du Comité Technique du 14/02/2019, page 3, une erreur s'est glissée dans l'ordre des suppléants.
- **Christian GROS, Président** : Précise qu'il y a 4 titulaires et 4 suppléants et qu'un suppléant supplée un titulaire.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Précise qu'à la page 7 il est noté que Monsieur Christian GROS « *Propose de remettre le CPF à l'ordre du jour du prochain Comité Technique ...* » ce qui n'est pas le cas.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe que les délégués de l'UNSA ont demandé que ce sujet soit abordé dans les questions diverses.
- **Christian GROS, Président** : Répond que ce sujet doit être validé en Conseil Communautaire.
Soumet au vote le compte-rendu du Comité Technique du 14 février 2019.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Précise que les secrétaires n'ont pas été désignés.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian GROS, demande aux représentants des élus de désigner pour cette séance un secrétaire. Madame Maryline EYDOUX se propose, et demande aux représentants du personnel à leur tour de désigner leur secrétaire adjoint, Madame Valérie DOLADILLE se propose en qualité de secrétaire adjoint pour cette séance.

**DOSSIERS PRÉSENTÉS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DU 18 JUIN 2019**

- **Christian GROS, Président** : Demande à Madame Sylvie GUERINEAU de présenter les dossiers qui seront examinés lors de la Commission Administrative Paritaire du 18 juin 2019
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Fait état des dossiers présentés.

POSITIONS ADMINISTRATIVES :

- *Disponibilités pour convenances personnelles :*
 - 1 renouvellement pour 1 an,
 - 2 renouvellements pour 6 mois.
- *Changements de filière*
 - 1 changement de filière Culturelle, grade Adjoint du patrimoine Principal 2^{ème} classe vers filière Administrative, grade Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,
 - 1 changement de filière Administrative, grade Rédacteur vers filière Technique, Grade Technicien.

AVANCEMENT DE GRADE :

- 1 avancement au grade Technicien Principal 1^{ère} classe
- 1 avancement au grade Rédacteur Principal 2^{ème} classe
- 3 avancements au grade Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- 12 avancements au grade Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 7 avancements au grade Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

PROMOTION INTERNE :

- Technicien : 3
- Agent de Maîtrise : 6
- Attaché : 1
- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe : 1
- Rédacteur : 5

- **Christian GROS, Président** : : Demande s'il y a des remarques.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Précise que cela n'était pas abordé auparavant.
- **Sylviane FERRARO, Vice-Présidente** : Demande s'il est possible d'avoir les informations par commune.
-
- **Véronique NOUVEAU** : demande si les postes sont ouverts.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond que les informations ne doivent pas être nominatives. Et que oui les postes sont ouverts, il s'agit d'ailleurs du prochain point abordé.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Christian GROS, Président** : Informe que le tableau des effectifs doit être modifié par rapport aux dossiers présentés à la Commission Administrative Paritaire. Lecture est faite du document.

Filière	GRADE(S)	CATEGORIE	Nombre postes	Durée hebdomadaire
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	C	+12	TC
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	-12	TC

MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

- **Christian GROS, Président** : Rappelle que des tableaux ont été envoyés mais précise que d'autres vont être présentés pour être le plus explicite possible.

Trois cas sont à distinguer :

- Le 13^{ème} mois légal (article 111 de la loi du 26 janvier 1984) qui sera conservé tel que,
- Le « faux » 13^{ème} mois (instauré après la loi du 26 janvier 1984, donc non acquis), qui sera transformé en IFSE et CIA (agents recrutés CCPRO),
- L'IEMP taux 1 et le CIA tenant compte de l'entretien professionnel, pondéré par un coefficient de présentisme (agents historiques CCSC).

Le principe de la mise en œuvre du RIFSEEP est d'harmoniser le régime indemnitaire sur la base de critères objectifs et que personne ne perdra financièrement.

Informe de l'organisation à venir :

- 13^{ème} mois légal : Ne sera pas touché. On y ajoute l'IFSE. L'addition des deux est faite et s'il y a perte, une IFSE de maintien sera mise en place.
- Agents historiques : Mise en place de l'IFSE maintien (qui remplace IEMP taux 1) et de l'IFSE par rapport au régime indemnitaire de l'agent (IAT, Travaux salissants...). Mise en place du CIA (prise en compte de l'entretien professionnel et coefficient de présence)
- « Faux » 13^{ème} mois : Mise en place de l'IFSE maintien qui remplace le faux 13^{ème} mois et de l'IFSE. Si besoin l'IFSE compensatrice sera mise en place. Et mise en place du CIA juste pour le paiement de la prime car le montant ne changera pas.

Le montant de l'IFSE va résulter d'une cotation par rapport à des critères objectifs. Chaque agent est classé dans l'organigramme par catégorie et selon son poste. Des points sont attribués en fonction de critères, et classés selon des catégories (A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, C1, C2, C3). Le résultat de ces cotations donne un montant pour le versement de l'IFSE. La loi fixe les montants des IFSE par catégorie et par an.

- **Danielle BERNARD (CGT)** : Précise qu'il y a trois régimes indemnitaires au sein de la communauté de communes et que certains sont sous condition alors que d'autres non.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que le 13^{ème} mois ne fluctue pas beaucoup en 3 ou 4 ans si l'agent ne change pas de grade ou d'échelon. Par contre la polémique est sur le fait que la prime des agents historiques est liée à l'absentéisme.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : revient sur certains critères, notamment s'étonne sur le fait que l'on puisse quantifier l'agression (Fréquent, ponctuel, rare).
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Dit qu'il est primordial que la fiche de poste de l'agent soit la plus précise possible, et à jour.
-
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande si tous les points sont attribués, et de quelle manière et à combien cela correspond, et lorsqu'il y a polyvalence de l'agent comment cela est-il côté.
- **Michel TERRISSE, Vice-Président** : Précise que l'indemnité est en fonction du poste occupé.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : informe que sur les fiches de poste sont mentionnées les principales missions de l'agent, et qu'il existe de nombreux critères objectifs.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Rappelle la notion de service public, donc la nécessité d'avoir recours à la polyvalence. Il a été tenu compte de cet aspect dans le tableau des critères de cotation.
- **Christian GROS, Président** : Avance que le système de calcul est évolutif, il propose de démarrer avec 60 % du montant global de l'IFSE, pour parvenir progressivement à un bonus pour l'évolution du système. Indique que les agents bénéficiant du 13^{ème} mois ne sont pas en situation figée.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Affirme qu'il s'agit d'un système compliqué et félicite la communauté de communes pour ce travail consciencieux et précis.
-
- **Sylviane FERRARO, Vice-Présidente** : Précise que ces critères vont permettre de mettre en place une équité entre les anciennes et nouvelles communes.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Note tout de même un souci du détail.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle qu'il s'agit de cotation de poste, d'où la nécessité d'aller dans le détail et la particularité de chaque métier.
- **Christian GROS, Président** : Dit que le travail effectué ne semble pas parfait pour certains, mais qu'il a été fait dans une perspective de progression, d'équité et d'harmonisation.



- **Henri BERNAL, Vice-Président** : Expose le fait que certains agents ne respectent pas les horaires.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Informe que les agents qui exagèrent auront des sanctions (mise-à-pied) et que les cadres feront remonter les informations, mais précise que cela n'est pas une généralité.
- **Sylviane FERRARO, Vice-Présidente** : Insiste qu'il ne faut pas généraliser.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Avance que le RIFSEEP doit apporter un plus à ceux qui travaillent.
- **Christian TORT, Vice-Président** : Rappelle le bon sens, en précisant que la mise en place du RIFSEEP n'est pas simple, et qu'il y a avant tout une volonté d'égalité.
- **Christian GROS, Président** : Informe que si le principe est accepté, il pourra y avoir des évolutions. Aujourd'hui le but est de voter un principe et ensuite le bureau communautaire affectera des pourcentages relatifs à l'encadrement, l'expertise et la sujétion. Des arrêtés seront alors établis. Les cotations faites par les chefs de services vont être vérifiées par les maires des villes. Si à l'usage on se rend compte qu'il y a trop de critères, l'année prochaine on réétudiera avec les partenaires sociaux et les élus le système.
- **Sébastien MARCELIN (UNSA)** : Informe que s'il est donné trop de détails, les agents vont faire des comparaisons et ce sera la guerre.
- **Christian GROS, Président** : Précise que 3 réunions vont être mises en place : une pour les agents techniques de Sorgues et Bédarrides, une pour ceux de Monteux, Pernes les Fontaines et Althen les Paluds et une pour les administratifs. Ces réunions permettront de présenter et de répondre aux questions des agents.
- **Sylviane FERRARO, Vice-Présidente** : Rappelle que donner trop de détails peut entraîner des soucis auprès des agents.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle qu'un point n'équivaut pas à un euro, en effet au vu du tableau on s'aperçoit qu'il y a différentes catégories, et de multiples critères, ceci pour permettre de mieux cerner les postes. De toute manière le régime indemnitaire antérieur est automatiquement maintenu sous le biais d'une IFSE de maintien ou complémentaire. Et Précise que ce qui compte avant tout pour les agents c'est le montant qui leur sera versé et non le nombre de points qui leur a été attribué.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Précise que si un agent a par exemple un Brevet de Technicien Supérieur mais occupe un poste de ripeur, sera pris en compte le métier exercé et non pas le diplôme.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Indique qu'à aucun endroit n'est noté les véhicules affectés aux agents, il s'agit d'un avantage en nature pour les catégories A et B.



- **Christian GROS, Président** : Précise qu'il s'agit de véhicules de fonctions et de service et que tout le monde n'en bénéficie pas.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Répond que cela ne rentre pas dans les critères de cotation du RIFSEEP.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Rappelle qu'il avait été évoqué l'idée que le « faux » 13^{ème} mois soit payé en fin d'année.
- **Christian GROS, Président** : Informe qu'il sera versé sous la forme du CIA en fin d'année. Puis conclut en soumettant au vote le principe exposé.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE

- **Maryline EYDOUX, Vice-Présidente** : Informe que lors du dernier CT il a été demandé par les représentants du personnel que soit ajouté les éléments suivants :
« Une fois les convocations réceptionnées, les représentants du personnel ont un délai de 8 jours pour faire parvenir à l'autorité territoriale les questions qu'ils souhaiteraient voir aborder lors du Comité Technique »
Ceci a été acté dans le règlement intérieur.
- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a d'autres commentaires ou questionnements. Soumet au vote le règlement intérieur.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

HORAIRES DECHETTERIES

- **Christian GROS, Président** : Expose les nouveaux horaires.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

- **Pernes les Fontaines et Sorgues:**

du lundi au vendredi

8 heures 30 à 12 heures
13 heures 30 à 17 heures 30

le samedi

8 heures 00 à 17 heures

Et soumet ces horaires au vote

APPROUVE A L'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

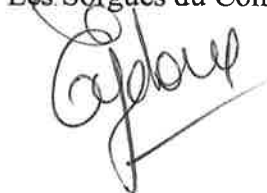
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Sollicite la mise en place d'un calendrier prévisionnel des Comités Techniques et CHSCT de l'année afin de pouvoir faire remonter les questions des agents.
- **Christian GROS, Président** : Demande à ce qu'il en soit prévu un en septembre ou octobre 2019.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que le contrat groupe relatif à la prévoyance prévoit une indemnisation à 100 % et 95% pour l'invalidité permanente et le régime indemnitaire. Le dossier devrait passer au conseil communautaire du 8 juillet 2019.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande ce qu'il en est pour le passage de la participation pour la prévoyance à 12 euros.
- **Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale** : Précise que les éléments seront validés en Conseil Communautaire du 8 juillet 2019.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande ce qu'il en est du CPF.
- **Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale** : Informe que le CPF a été voté et acté. Précise qu'il faut voir la délibération (ci-dessous extrait).
Les actions de formations accordées prioritairement seront :
 - actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
 - la validation des acquis de l'expérience
 - la préparation aux concours et examens*Les plafonds de prise en charge :*
 - Prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personne d'activité plafonnée à 500 € par action de formation maxi 5000 €/an
 - ne sont pas pris en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Evoque la question posée lors du précédent Comité Technique relative à l'équité demandée pour que les jours enfants malades ne soient pas décomptés pour la prime annuelle des agents historiques.
- **Christian GROS, Président** : Répond que quand l'absence est justifiée il n'y a aucun problème.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Affirme qu'il s'agit de congés illégaux.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle que les agents ont droit à 6 jours par an pour enfants malades (12 jours si le conjoint n'en bénéficie pas et au prorata temporis). Pour attribuer ces jours, il faut impérativement fournir un certificat

médical, et ceci seulement pour les enfants ayant moins de 16 ans. Cela ne dure donc pas toute la carrière.

- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Précise que pour le personnel historique, les jours enfants malades sont décomptés de la prime.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que pour les autorisations d'absences, au vu du tableau, dans les décès, il faut prévoir un jour pour les beaux-parents.
- **Marc PIRES (CGT)** : Rappelle la demande dans le cadre du CHSCT d'avoir deux agents de prévention supplémentaires. Et de ce fait qu'il n'y a plus de rapport effectué sur le site de Monteux notamment. Et que le CHSCT n'a toujours pas été réuni.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe que suite à la demande des représentants du personnel lors du dernier CT, la délibération modifiant la composition du CHSCT a été prise lors du conseil communautaire du 18 mars 2019. Le nombre de représentants passe de 3 à 5 titulaires. Le CHSCT ne s'est pas encore réuni car la formation obligatoire est prévue en juin 2019. De plus sont prévues des réunions avec les deux services de médecine préventive (GMSI et AIST) pour aborder le sujet de la prévention et parler des accidents de travail. En ce qui concerne les agents de prévention à ce jour il en reste 2 suite à la démission de celui de Monteux. Cela devra être abordé lors de la première réunion du CHSCT.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe que la question des enfants malades n'est pas réglée.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Tous les sujets ont été vus. Celui des jours enfants malades sera à voir à un prochain Comité Technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 29.

Maryline EYDOUX
Vice-Présidente de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat



Valérie TAURELLE
Représentant du Personnel

